

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **treize** du mois **d'avril à 14 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **06 avril 2018**.

Date d'affichage : **09 avril 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2018/20 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : REFECTION DE LA VOIRIE SUR LA PLACE DE L'HORLOGE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le programme des rénovations des rues et des places de la commune pour l'année 2018, il convient de s'occuper de la réfection de la partie communale de la Place de l'Horloge, située devant la Place des Transhumants.

Il ajoute que ces travaux consistent au revêtement en béton bitumineux noir de cette portion de voirie.

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer ce programme de travaux, la commune peut demander une subvention au Département au titre des amendes de police.

Il présente le plan de financement :

Montant HT des travaux :	14 762 € HT
Subvention du département (40%) :	5 905 € HT
Autofinancement :	8 857 € HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre des amendes de police afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la voirie sur la Place de l'Horloge tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO